

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet FURNITURE	
Solicitation No. - N° de l'invitation EP067-160740/A	Date 2015-07-15
Client Reference No. - N° de référence du client 20160740	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-407-67665	
File No. - N° de dossier pq407.EP067-160740	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-10	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Miller, Tracey	Buyer Id - Id de l'acheteur pq407
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-2459 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Furniture Division/Division des produits de l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

EP067-160740/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pq407

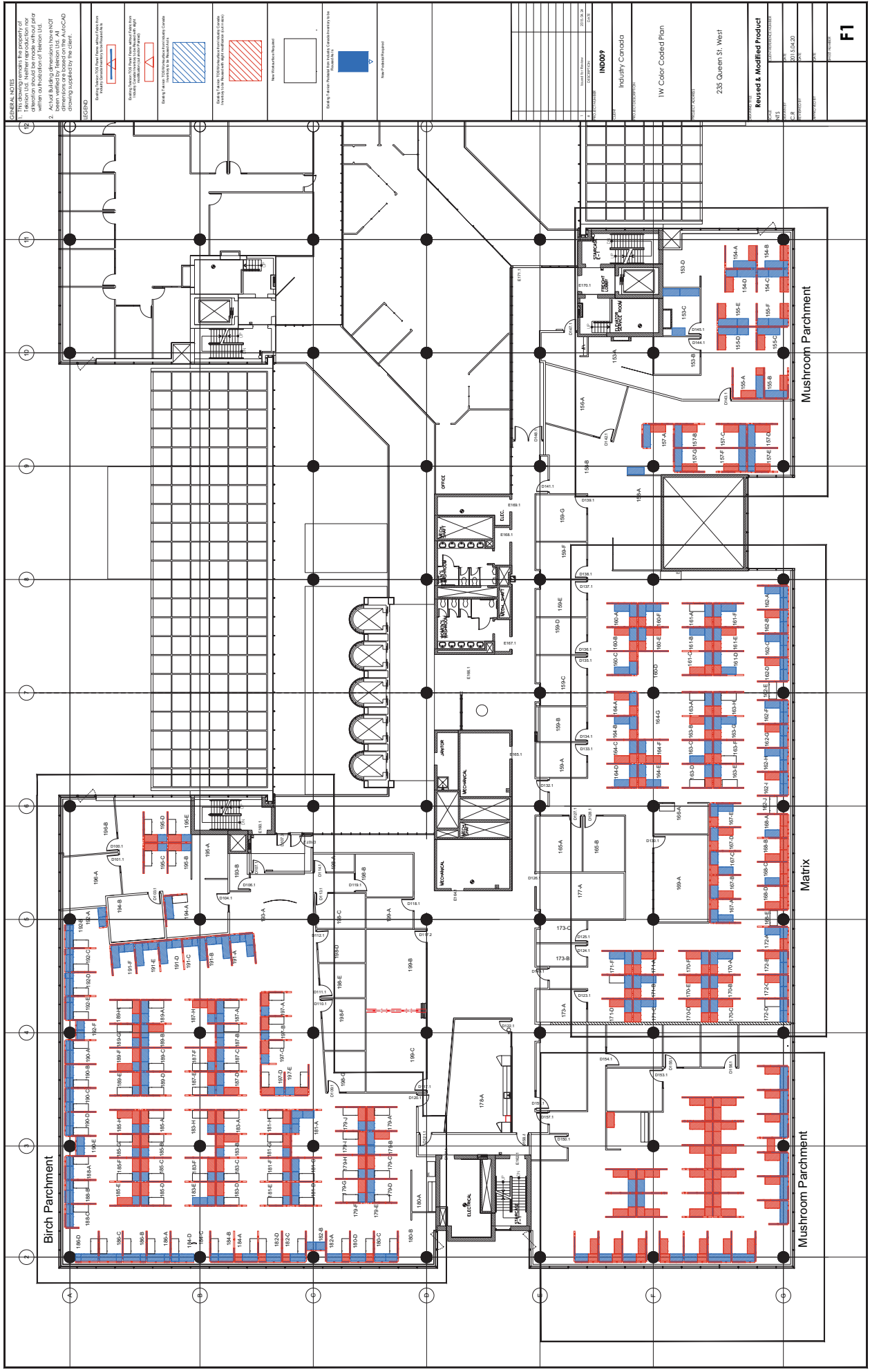
Client Ref. No. - N° de réf. du client

20160740

File No. - N° du dossier

pq407EP067-160740

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME



GENERAL NOTES

1. Finish and materials shall be as shown on the drawings unless otherwise noted.
2. All building elements shall be in accordance with the specifications and drawings unless otherwise noted.
3. All work shall be in accordance with the specifications and drawings unless otherwise noted.

LEGEND

- Existing 120V Power Panel (Indicated by a circle with a diagonal slash)
- Existing 200V Power Panel (Indicated by a circle with a diagonal slash)
- New 120V Power Panel (Indicated by a circle with a diagonal slash)
- New 200V Power Panel (Indicated by a circle with a diagonal slash)
- New 120V Power Panel (Indicated by a circle with a diagonal slash)
- New 200V Power Panel (Indicated by a circle with a diagonal slash)

IND009
Industry Canada
IW Color Coded Plan

235 Queen St. West
Toronto, Ontario

Revised & Modified Product

DATE: 2011.03.20
SCALE: AS SHOWN
PROJECT NO: 1011.03.20
DRAWING NO: F1

1000
1001
1002
1003
1004
1005
1006
1007
1008
1009
1010
1011
1012
1013
1014
1015
1016
1017
1018
1019
1020
1021
1022
1023
1024
1025
1026
1027
1028
1029
1030
1031
1032
1033
1034
1035
1036
1037
1038
1039
1040
1041
1042
1043
1044
1045
1046
1047
1048
1049
1050
1051
1052
1053
1054
1055
1056
1057
1058
1059
1060
1061
1062
1063
1064
1065
1066
1067
1068
1069
1070
1071
1072
1073
1074
1075
1076
1077
1078
1079
1080
1081
1082
1083
1084
1085
1086
1087
1088
1089
1090
1091
1092
1093
1094
1095
1096
1097
1098
1099
1100
1101
1102
1103
1104
1105
1106
1107
1108
1109
1110
1111
1112
1113
1114
1115
1116
1117
1118
1119
1120
1121
1122
1123
1124
1125
1126
1127
1128
1129
1130
1131
1132
1133
1134
1135
1136
1137
1138
1139
1140
1141
1142
1143
1144
1145
1146
1147
1148
1149
1150
1151
1152
1153
1154
1155
1156
1157
1158
1159
1160
1161
1162
1163
1164
1165
1166
1167
1168
1169
1170
1171
1172
1173
1174
1175
1176
1177
1178
1179
1180
1181
1182
1183
1184
1185
1186
1187
1188
1189
1190
1191
1192
1193
1194
1195
1196
1197
1198
1199
1200
1201
1202
1203
1204
1205
1206
1207
1208
1209
1210
1211
1212
1213
1214
1215
1216
1217
1218
1219
1220
1221
1222
1223
1224
1225
1226
1227
1228
1229
1230
1231
1232
1233
1234
1235
1236
1237
1238
1239
1240
1241
1242
1243
1244
1245
1246
1247
1248
1249
1250
1251
1252
1253
1254
1255
1256
1257
1258
1259
1260
1261
1262
1263
1264
1265
1266
1267
1268
1269
1270
1271
1272
1273
1274
1275
1276
1277
1278
1279
1280
1281
1282
1283
1284
1285
1286
1287
1288
1289
1290
1291
1292
1293
1294
1295
1296
1297
1298
1299
1300
1301
1302
1303
1304
1305
1306
1307
1308
1309
1310
1311
1312
1313
1314
1315
1316
1317
1318
1319
1320
1321
1322
1323
1324
1325
1326
1327
1328
1329
1330
1331
1332
1333
1334
1335
1336
1337
1338
1339
1340
1341
1342
1343
1344
1345
1346
1347
1348
1349
1350
1351
1352
1353
1354
1355
1356
1357
1358
1359
1360
1361
1362
1363
1364
1365
1366
1367
1368
1369
1370
1371
1372
1373
1374
1375
1376
1377
1378
1379
1380
1381
1382
1383
1384
1385
1386
1387
1388
1389
1390
1391
1392
1393
1394
1395
1396
1397
1398
1399
1400
1401
1402
1403
1404
1405
1406
1407
1408
1409
1410
1411
1412
1413
1414
1415
1416
1417
1418
1419
1420
1421
1422
1423
1424
1425
1426
1427
1428
1429
1430
1431
1432
1433
1434
1435
1436
1437
1438
1439
1440
1441
1442
1443
1444
1445
1446
1447
1448
1449
1450
1451
1452
1453
1454
1455
1456
1457
1458
1459
1460
1461
1462
1463
1464
1465
1466
1467
1468
1469
1470
1471
1472
1473
1474
1475
1476
1477
1478
1479
1480
1481
1482
1483
1484
1485
1486
1487
1488
1489
1490
1491
1492
1493
1494
1495
1496
1497
1498
1499
1500
1501
1502
1503
1504
1505
1506
1507
1508
1509
1510
1511
1512
1513
1514
1515
1516
1517
1518
1519
1520
1521
1522
1523
1524
1525
1526
1527
1528
1529
1530
1531
1532
1533
1534
1535
1536
1537
1538
1539
1540
1541
1542
1543
1544
1545
1546
1547
1548
1549
1550
1551
1552
1553
1554
1555
1556
1557
1558
1559
1560
1561
1562
1563
1564
1565
1566
1567
1568
1569
1570
1571
1572
1573
1574
1575
1576
1577
1578
1579
1580
1581
1582
1583
1584
1585
1586
1587
1588
1589
1590
1591
1592
1593
1594
1595
1596
1597
1598
1599
1600
1601
1602
1603
1604
1605
1606
1607
1608
1609
1610
1611
1612
1613
1614
1615
1616
1617
1618
1619
1620
1621
1622
1623
1624
1625
1626
1627
1628
1629
1630
1631
1632
1633
1634
1635
1636
1637
1638
1639
1640
1641
1642
1643
1644
1645
1646
1647
1648
1649
1650
1651
1652
1653
1654
1655
1656
1657
1658
1659
1660
1661
1662
1663
1664
1665
1666
1667
1668
1669
1670
1671
1672
1673
1674
1675
1676
1677
1678
1679
1680
1681
1682
1683
1684
1685
1686
1687
1688
1689
1690
1691
1692
1693
1694
1695
1696
1697
1698
1699
1700
1701
1702
1703
1704
1705
1706
1707
1708
1709
1710
1711
1712
1713
1714
1715
1716
1717
1718
1719
1720
1721
1722
1723
1724
1725
1726
1727
1728
1729
1730
1731
1732
1733
1734
1735
1736
1737
1738
1739
1740
1741
1742
1743
1744
1745
1746
1747
1748
1749
1750
1751
1752
1753
1754
1755
1756
1757
1758
1759
1760
1761
1762
1763
1764
1765
1766
1767
1768
1769
1770
1771
1772
1773
1774
1775
1776
1777
1778
1779
1780
1781
1782
1783
1784
1785
1786
1787
1788
1789
1790
1791
1792
1793
1794
1795
1796
1797
1798
1799
1800
1801
1802
1803
1804
1805
1806
1807
1808
1809
1810
1811
1812
1813
1814
1815
1816
1817
1818
1819
1820
1821
1822
1823
1824
1825
1826
1827
1828
1829
1830
1831
1832
1833
1834
1835
1836
1837
1838
1839
1840
1841
1842
1843
1844
1845
1846
1847
1848
1849
1850
1851
1852
1853
1854
1855
1856
1857
1858
1859
1860
1861
1862
1863
1864
1865
1866
1867
1868
1869
1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900
1901
1902
1903
1904
1905
1906
1907
1908
1909
1910
1911
1912
1913
1914
1915
1916
1917
1918
1919
1920
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932
1933
1934
1935
1936
1937
1938
1939
1940
1941
1942
1943
1944
1945
1946
1947
1948
1949
1950
1951
1952
1953
1954
1955
1956
1957
1958
1959
1960
1961
1962
1963
1964
1965
1966
1967
1968
1969
1970
1971
1972
1973
1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	3
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	3
1.3 COMPTE RENDU	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	3
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	3
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	4
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	5
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	5
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS	6
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT	7
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	9
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT	9
6.5 RESPONSABLES	10
6.6 PAIEMENT	10
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	11
6.8 ATTESTATIONS	11
6.9 LOIS APPLICABLES	11
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.11 INSTRUCTIONS DE LIVRAISON	12
6.12 SERVICE D'INSTALLATION	12
6.13 PROCÉDURES EN CAS DE DÉFAILLANCE	12
ANNEXE « A »	14
ÉNONCÉ DES TRAVAUX	14
ANNEXE « B »	20
CALENDRIER DE RETRAIT, DE LIVRAISON ET D'INSTALLATION	20
ANNEXE « C »	21
BASE DE PAIEMENT ET BAREME DE PRIX	21
ANNEXE « D »	26
BIENS À REMETTRE À NEUF	26

N° de l'invitation - Sollicitation No.

XXXXXX-XXXXXXX/X

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXXX-XXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XXXXX.XXXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »30

PRODUITS A REUTILISER EN L'ETAT30

ANNEXE « F ».....34

PLAN D'ETAGE.....34

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit compléter les Travaux conformément a Énoncé des travaux a Annexe A.

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2017-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B4024T(2006-08-15) Aucun produit de remplacement

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 7 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique - 2 copies papier et 1 copies électroniques sur CD

Section II : Soumission financière – 1 copie papier

Section III : Attestations - 2 copies papier

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées en fonction de l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation formée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires (CTO)	
CTO1	<p><u>CTO1.1</u> Le soumissionnaire doit fournir un plan d'étage à jour qui détermine l'emplacement des produits réutilisés « en l'état », des produits remis à neuf et des nouveaux produits. Le plan doit également inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la hauteur des cloisons <ul style="list-style-type: none"> - tous les éléments de mobilier, tels que : <ul style="list-style-type: none"> a) des cloisons – avec ou sans alimentation électrique b) des surfaces de travail c) des composants électriques – prises électriques, colonnes de service et détails du câblage - les finis de surfaces utilisés dans une pièce ou une zone en particulier. Les surfaces stratifiées ne doivent pas être mélangées sur un même poste de travail. <p><u>CTO1.2</u> Le soumissionnaire doit fournir le plan d'étage dans les CTO2.1 en format PDF et en format AutoCAD.</p>

4.1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Clause du *Guide des CUA* [A0031T](#) (2010-08-16) – Méthode de sélection - critères techniques obligatoires.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

N° de l'invitation - Solicitation No.

XXXXX-XXXXXX/X

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Conformité des produits

Le soumissionnaire atteste que tous les produits proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la durée du contrat, à toutes les spécifications de, et répondre aux exigences en matière de tests détaillés dans l'annexe A - Exigences et spécifications.

Signature de l'entrepreneur

Date

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit compléter les Travaux conformément a Énoncé des travaux a Annexe A.

Les soumissionnaires doivent fournir les produits qui sont conformes à la description, à la marque, au modèle et/ou au numéro de pièce indiqués dans la description des articles de la demande de soumissions. Les soumissionnaires sont prévenus que les produits de remplacement ne seront pas pris en considération.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Date de Livraison

Tous les biens livrables doivent être livrés pour le 08 Septembre 2015 et installation va se dérouler entre le 8 Septembre 2015 et Septembre 24 2015.

Livraison et installation doivent être compléter durant les heures normales: du lundi au vendredi, 08:00-à-16:00.

La livraison et l'installation sont pour l'édifice suivante :

C. D. Bâtiment Howe
235, rue Queen, 1er étage ouest
Ottawa, Ontario
K1A 0H5

Ce bâtiment est restreint et nécessitent du personnel sur place pour être présent lors de la livraison et l'installation. S'il vous plaît noter que tous les entrepreneurs / personnels seront escortés et supervisés lors de la livraison et l'installation.

La limitation du quai de chargement est de :

Charge maximale 11,97 Kilopascal (250 psf)

La hauteur maximale de 3,81 m (12 '6 ")
La longueur maximale est de 11,6 m (38 pi.)

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Tracey Miller
Titre : Agente d'approvisionnements
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Téléphone : 819-956-2459
Courriel : tracey.miller@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix de lot ferme(s) dans l'annexe E, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Paiement unique

Guide du CCUA H1000C (2008-05-12) Paiement Unique

6.6.3 Limite de Prix

Guide du CCUA C6000C (2011-15-16) Limite de Prix

6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 2010A (2015-07-03) Conditions générales-biens (complexité moyenne)
- d) Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) Annexe B, Calendrier de retrait, de livraison et d'installation
- f) Annexe C, Base de paiement et barème de prix
- g) Annexe D, Biens à remettre a neuf
- h) Annexe E, Produits a réutiliser en l'état
- i) Annexe F, Plan d'étage

- j) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Instructions de livraison

Les biens doivent être livrés conformément aux destinations identifiés à l'Annexe B – Base de paiement.

Les biens doivent être expédiés à la destination précisée dans le contrat et livrés : Delivered Duty Paid (DDP) Ottawa, ON, Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12 Services d'installation

L'entrepreneur doit fournir, au minimum, les services d'installation ci-après pour les produits livrés.

- 1 Recevoir, décharger et entreposer tous les produits, et les transporter vers la zone de transit ou d'installation.
- 2 Déballer toutes les pièces et inspecter les produits pour déceler les dommages qui auraient pu survenir pendant l'expédition.
- 3 Installer tous les produits conformément aux spécifications du fabricant.
- 4 S'assurer que tous les autres produits fonctionnent bien et effectuer des ajustements ou réparations mineurs.
- 5 Retoucher toutes les entailles et égratignures mineures que le produit aurait pu subir pendant l'installation.
- 6 Nettoyer le produit installé.
- 7 Nettoyer la zone d'installation. Le site doit rester propre, ordonné et disposé selon les règles de l'art en tout temps. Pour ce faire, il faut retirer du site les rebuts, les débris et autres objets semblables aussi souvent que nécessaire.
- 8 Après l'installation et à la demande du chargé de projet, l'entrepreneur (ou son représentant autorisé) doit parcourir le secteur de l'installation avec le chargé de projet afin de vérifier le fonctionnement de tous les produits, conformément à la procédure en cas de défectuosité.

6.13 Procédures en cas de défaillance

Si des défectuosités sont décelées, l'entrepreneur doit respecter la procédure suivante.

- 1 L'entrepreneur doit aviser le chargé de projet une fois l'installation terminée.
- 2 Le chargé de projet doit organiser une tournée d'inspection initiale avec l'entrepreneur.
- 3 La tournée d'inspection doit avoir lieu au plus tard trois jours ouvrables après l'achèvement de l'installation.
- 4 Si le contrat vise une installation par étapes, une tournée d'inspection doit avoir lieu au plus tard dans les trois jours ouvrables qui suivent l'achèvement de chaque étape.
- 5 Le chargé de projet, en collaboration avec l'entrepreneur, doit dresser la liste des défectuosités en consignait tous les problèmes dans chaque secteur.
- 6 Le chargé de projet doit transmettre la liste des défectuosités à l'entrepreneur.
- 7 Dans les trois jours qui suivent la réception de cette liste de défectuosités, l'entrepreneur doit régler tous les problèmes mineurs et faire tous les ajustements qui ne nécessitent pas de nouvelles pièces.
- 8 Pour toute défectuosité non énumérée au point 7, l'entrepreneur doit fournir un plan d'action indiquant les dates cibles de livraison ou d'achèvement dans les 14 jours civils qui suivent la réception de la liste des défectuosités fournie par le chargé de projet.

N° de l'invitation - Solicitation No.

XXXXX-XXXXXX/X

N° de réf. du client - Client Ref. No.

XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

XXXXX.XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID

XXXXX

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- 9 L'entrepreneur doit aviser le chargé de projet une fois que toutes les déficiences sont éliminées. S'il est satisfait du résultat, le chargé de projet remet à l'entrepreneur une signature finale indiquant que tous les problèmes ont été résolus.

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES TRAVAUX

OBJECTIF

Offrir des locaux à bureaux qui répondent efficacement aux besoins opérationnels des occupants et maximiser l'utilisation de l'espace.

Offrir des postes de travail souples, fonctionnels, sécuritaires, sains, adaptables et efficaces tout en se conformant aux Normes d'aménagement du gouvernement du Canada relatives à l'initiative Milieu de travail 2.0, aux Normes relatives aux lieux loués de TPSGC, à la CSA B651-04 – Conception accessible pour l'environnement bâti, ainsi qu'aux normes du Conseil du Trésor et des ministères utilisateurs en matière d'aménagement. Par ailleurs, on respectera la Norme sur la protection contre les incendies du Conseil du Trésor, les autres normes applicables, ainsi que les lignes directrices et les codes, tout en intégrant les principes de conception durables aux solutions de projet, les technologies actuelles et des solutions novatrices et ergonomiques, en vue de la création d'un environnement de bureau global.

CONTEXTE

Industrie Canada (IC) doit réduire son enveloppe relative aux locaux, conformément aux réductions réclamées par l'examen stratégique, le Plan d'action pour la réduction du déficit, Services partagés Canada et les nouvelles initiatives en matière de réduction des locaux de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) [Milieu de travail 2.0]. La stratégie nationale de gestion des locaux a été élaborée afin d'assurer la conformité d'IC à sa nouvelle enveloppe relative aux locaux et d'éviter les locations à long terme et les frais d'exploitation pour des espaces excédant cette enveloppe.

Le présent énoncé des travaux décrit la portée des services exigés pour l'aménagement de l'édifice C.D. Howe, 1^{er} étage ouest. La construction doit être terminée d'ici la fin de septembre 2015, afin que les employés puissent intégrer leurs locaux au début d'octobre 2015.

1.0 PORTÉE

Le présent énoncé des travaux décrit les exigences obligatoires pour la remise à neuf des postes de travail à meubles érigés en système en vue de leur réutilisation, ainsi que pour leur réutilisation « en l'état », par IC au 235, rue Queen, Ottawa (Ontario).

Les produits qui seront utilisés pour ce projet sont disponibles à l'installation d'entreposage d'IC située au 1275, avenue Leeds, plateforme n° 7, Ottawa (Ontario).

Le fabricant d'équipement d'origine (FEO) des cloisons à remettre à neuf ou à utiliser « en l'état » est l'entreprise Teknion, et le système est :

- TOS
- Transit

Les critères obligatoires pour les « nouveaux » composants qui doivent accompagner les postes de travail à meubles érigés en système remis à neuf doivent également être décrits. Tous les nouveaux composants fournis doivent provenir du système TOS.

2.0 CADRE DE DOCUMENTATION

Le document a été divisé en trois sections : section A, section B et section C.

La **section A** présente les critères techniques obligatoires pour la remise à neuf des postes de travail à meubles érigés en système.

La **section B** présente les critères de service obligatoires pour les postes de travail à meubles érigés en système qui sont neufs, réutilisés « en l'état » ou remis à neuf.

La **section C** présente les critères techniques obligatoires pour les « nouveaux » composants qui doivent accompagner les postes de travail à meubles érigés en système (p. ex. les cloisons, les surfaces, le matériel électrique, etc.)

3.0 DÉFINITIONS

Postes de travail à meubles érigés en système

Postes de travail qui comprennent des cloisons interreliées, des surfaces de travail, des composants électriques et des composants soutenus.

Remise à neuf des cloisons

Aux fins de la présente demande de soumissions, la remise à neuf est définie par les énoncés suivants :

- Les travaux de remise à neuf des cloisons incluent la réduction de la hauteur et/ou de la largeur des cloisons (couper, recouvrir d'un nouveau tissu, repeindre et nettoyer, au besoin).

Remise à neuf des surfaces de travail

Aux fins de la présente demande de soumissions, la remise à neuf est définie par les énoncés suivants :

- Les travaux de remise à neuf des surfaces de travail incluent la coupe, le laminage ou la réparation des surfaces de travail si des dommages sont causés pendant la remise à neuf ou l'installation d'une nouvelle garniture.

SECTION A – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES POUR LA REMISE À NEUF DES POSTES DE TRAVAIL À MEUBLES ÉRIGÉS EN SYSTÈME

A.1 EXIGENCES GÉNÉRALES

Qualité d'exécution

A.1.1 Les composants remis à neuf doivent être uniformes sur le plan de la qualité, du style, des matériaux et de la qualité d'exécution; ils doivent être propres et exempts de tout défaut pouvant nuire à leur aspect, à leur tenue en service et à leur sécurité.

A.1.2 La qualité, les matériaux et la qualité d'exécution de tous les composants remis à neuf fournis dans le cadre du présent énoncé des travaux doivent être équivalents aux produits du FEO et doivent résister à une utilisation quotidienne moyennant un minimum d'entretien et de réparations.

A.2 EXIGENCES DÉTAILLÉES

Remise à neuf des cloisons

-
- A.2.1 Les cloisons dont la hauteur doit être réduite doivent être coupées selon les normes de hauteur existantes du TOS et sont déterminées comme suit :
- A.2.1.1 La hauteur assurant l'intimité lorsque l'employé est assis doit être de 1 295,4 mm (51 po), tel qu'il est précisé.
- A.2.1.2 La hauteur des fenêtres sur le périmètre de l'édifice doit être de 1 069 mm (42 po), tel qu'il est précisé.
- A.2.2 Toutes les cloisons remises à neuf doivent pouvoir recevoir l'ajout de nouvelles cloisons en vue d'accroître la hauteur initiale et d'obtenir la hauteur réglementaire pour assurer l'intimité des occupants au plan de travail ou en position assise.
- A.2.3 Le tissu d'origine doit être retiré de la cloison lorsque celle-ci doit être coupée et que le tissu sera réutilisé.
- A.2.4 Le tissu doit être posé directement sur la bordure de la cloison et doit être bien tendu pour qu'il ne s'affaisse pas et qu'il reste en place conformément aux directives d'installation du FEO.
- A.2.5 Toutes les pièces métalliques exposées doivent être nettoyées pour enlever les saletés, les éraflures, les taches et les traces d'étiquettes ou d'autocollants accumulées pendant la période d'utilisation, et doivent être repeintes au besoin
- A.2.6 Toutes les cloisons remises à neuf, qu'elles soient munies d'une alimentation électrique ou non, doivent comporter des chemins de câbles intégrés et pouvant recevoir les câbles électriques et téléphoniques et les câbles du matériel informatique.
- A.2.7 Tous les trous ou points d'accès non utilisés qui sont visibles sur les cloisons remises à neuf doivent être recouverts à l'aide des pièces appropriées, afin de préserver le caractère esthétique.
- A.2.8 Le tissu doit s'agencer aux nouveaux finis choisis.

Remise à neuf des surfaces de travail

- A.2.9 Toutes les surfaces de travail remises à neuf doivent être coupées selon les exigences, laminées ou réparées si des dommages surviennent pendant les travaux de remise à neuf, et une nouvelle garniture doit être installée. Toutes les surfaces de travail doivent s'agencer au fini existant à l'endroit où elles sont installées.
- A.2.10 Le soumissionnaire doit fournir deux (2) échantillons de chacun des finis suivants choisis pour ce projet au plus tard cinq (5) jours de l'attribution du contract:

Tissu des cloisons (élément accessoire et élément du bas) : Peru, Tumbes, n° P411

Tissu des cloisons (élément du haut) : Peru, Nazca, n° P402

Couleur des garnitures de cloisons : Metal, Ebony

Couleur des éléments accessoires : Metal, Nevada

Surfaces stratifiées :

- Stratifié de base, Birch Parchment
- Stratifié de base, Mushroom Parchment
- Stratifié de base, Neutra Matrix

Garnitures des surfaces :

- Garniture des rebords, Nevada

SECTION B – CRITÈRES DE SERVICE OBLIGATOIRES

B.1 EXIGENCES GÉNÉRALES

Services

- B.1.1 Les exigences qui figurent dans la présente section définissent la gamme de services acceptables dans le cadre de la présente demande de soumissions. Les services compris sont les suivants :
1. Inspection des cloisons, surfaces de travail, garnitures, connecteurs et composants électriques sur place, à l'installation d'entreposage d'IC, avant de retirer ces éléments du site en vue de leur remise à neuf ou de leur réutilisation sur un nouveau plan d'étage.
 2. Remise à neuf des postes de travail à meubles érigés en système.
 3. Démontage, ramassage, livraison et transport des cloisons, surfaces de travail, composants électriques et autres composants devant être remis à neuf.
 4. Préparation des dessins avec un logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) et les services connexes, qui incluent sans s'y limiter la liste des pièces existantes, nouvelles et remises à neuf, ainsi que les dessins d'installation à l'échelle et en couches.
 5. Livraison et transport des postes de travail à meubles érigés en système remis à neuf, depuis les installations du fournisseur jusqu'au 235, rue Queen, 1^{er} étage ouest, Ottawa (Ontario).
 6. Ramassage, livraison et installation des produits « en l'état » énumérés à l'annexe E.
 7. Installation des postes de travail à meubles érigés en système remis à neuf, ce qui comprend les nouveaux composants et les composants réutilisés « en l'état » au besoin.
- B.1.2 Le fournisseur doit disposer de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel nécessaires pour assurer la prestation des services énumérés aux points 1 à 7 inclusivement, aux fins de la remise à neuf des cloisons prévue dans le présent énoncé des travaux. Autrement, l'entrepreneur doit retenir les services d'un ou de plusieurs sous-traitants ayant la main-d'œuvre, l'équipement et le matériel nécessaires pour assurer la prestation de l'un ou plusieurs des services énumérés aux points 1 à 7 inclusivement.
- B.1.3 Le fournisseur doit fournir les services décrits dans la présente demande de soumissions d'une manière respectueuse de l'environnement.

B.2 EXIGENCES DÉTAILLÉES

B.2.1 Inspection des cloisons et surfaces de travail en place

- B.2.1.1 Les cloisons, surfaces de travail, garnitures, connecteurs, composants électriques et autres composants doivent être inspectés dans les installations d'IC avant d'être retirés en vue de leur remise à neuf ou de leur réutilisation.
- B.2.1.2 L'inspection doit permettre d'évaluer l'intégrité structurale des cloisons et des surfaces de travail et de confirmer que les composants électriques, garnitures et connecteurs sont en bonne condition et qu'ils peuvent être réutilisés.

B.2.1.3 Le fournisseur doit laisser sur le site les cloisons et surfaces de travail lourdement endommagées ou dont l'intégrité structurale est déclarée limitée; ces éléments ne doivent pas être utilisés dans le cadre du projet.

B.2.1.4 Les cloisons et surfaces de travail exigeant uniquement un nettoyage ou le remplacement limité de quincaillerie, tel que le remplacement de glissières, peuvent être utilisées pour ce projet.

B.2.1.5 L'ensemble des cloisons, surfaces de travail, garnitures, connecteurs, composants électriques et autres composants qui sont déclarés en bon état doivent être livrés aux installations du fournisseur en vue de leur remise à neuf et/ou retenues en vue de leur installation finale sur le nouveau site.

B.2.2 Remise à neuf des postes de travail à meubles érigés en système

B.2.2.1 Toutes les cloisons et surfaces de travail livrées au fournisseur aux fins de remise à neuf doivent être nettoyées, démontées (au besoin), coupées et réassemblées avec des pièces de rechange au besoin.

B.2.2.2 Le matériel et les composants doivent être soigneusement installés selon les directives du fabricant et mis en place et ajustés adéquatement pour en assurer le bon fonctionnement.

B.2.2.3 Tous les composants doivent être de niveau et droits.

B.2.2.4 Toutes les cloisons et surfaces de travail doivent être remises à neuf conformément aux exigences énoncées à la section A.2.

B.2.2.5 Le tissu retiré des cloisons doit être jeté ou recyclé.

B.2.3 Préparation des dessins CAO et services connexes

B.2.3.1 L'entrepreneur retenu doit examiner le plan d'étage général avec le concepteur afin de vérifier les dimensions critiques, les exigences en matière de circuits et prises électriques pour chaque poste de travail ainsi que l'alimentation électrique requise par groupe de postes de travail.

B.2.3.2 L'entrepreneur retenu doit préparer les dessins CAO aux fins de l'installation, de même que les listes de produits.

B.2.3.2 La largeur minimale des allées et couloirs doit être de 1 100 mm (44 po).

SECTION C – NOUVEAUX COMPOSANTS OBLIGATOIRES

C.1 EXIGENCES DÉTAILLÉES – NOUVEAUX COMPOSANTS

C.1 Tous les nouveaux composants doivent provenir du système TOS de Teknion.

Câblage électrique

C.1.1 Le système électrique doit comporter des composants modulaires qui permettent d'assurer une alimentation à certains endroits seulement et de modifier leur configuration sans exiger des modifications importantes ou des travaux de démontage

importants. Des accès par le plafond et le plancher ainsi qu'une alimentation dans les murs sont requis. Le système d'alimentation des accès par le plafond doit pouvoir être installé dans les plafonds de hauteurs variant de 2 590 mm à 2 642 mm ou 8 497 pi à 8 667 pi (jusque sous le système de plafonds suspendus).

C.1.2 Le système électrique doit comprendre un câble 7M, un minimum de quatre circuits par alimentation et des composants isolés et spécialisés. L'installation électrique doit permettre l'utilisation d'une mise à la terre commune ou d'une mise à la terre isolée qui peut faire l'objet d'une réfection sur place.

C.1.3 Les prises de courant doivent être interchangeables dans le cadre des emplacements prédéterminés.

Cloisons

C.1.4 Deux hauteurs de cloisons doivent être offertes, tel que le prévoit le paragraphe A.2.1.

C.1.5 Les cloisons doivent permettre l'accès au câblage électrique et au câblage du matériel informatique dans les postes de travail.

C.1.6 Toutes les cloisons, qu'elles soient munies d'une alimentation électrique ou non, doivent comporter des chemins de câbles intégrés et pouvant recevoir les câbles électriques et téléphoniques et les câbles du matériel informatique.

C.2 EXIGENCES RELATIVES AU RENDEMENT DES PRODUITS – NOUVEAUX COMPOSANTS

Cloisons

C.2.1 Les cloisons et les composants connexes doivent respecter les critères d'acceptation décrits dans la norme ANSI/BIFMA X5.6 – Systèmes de cloisons et la norme CAN/CGSB-44.229, Systèmes de cloisons interraccordables et composants soutenus. Les cloisons et les composants connexes doivent avoir été mis à l'essai conformément aux exigences des normes ANSI/BIFMA X5.6 et CAN/CGSB-44.229.

C.2.2 Les cloisons doivent présenter un indice de propagation des flammes d'au plus 150 et un indice de dégagement des fumées d'au plus 300, lorsqu'elles sont mises à l'essai selon les exigences applicables du Code national du bâtiment du Canada (CNBC), conformément à la norme CAN/ULC-S102.

IDENTIFICATION DU FOURNISSEUR

Chaque cloison, surface de travail ou nouveau composant remis à neuf peut être marqué lisiblement et en permanence par l'inscription de l'information suivante :

- le nom du fournisseur
- le numéro du contrat
- la date d'expiration de la garantie ou la date de la remise à neuf ou de la fabrication

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXX-XXXXXX/X
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
XXXXX
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXXX
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

ANNEXE B Calendrier de retrait, de livraison et d'installation

Les travaux seront effectués conformément au calendrier indiqué ci-après afin de réaménager les locaux situés au 1^{er} étage Ouest du 235, rue Queen, à Ottawa (Ontario), dans le respect des normes du Milieu de travail 2.0. Le Canada s'efforcera de donner à l'entrepreneur un délai de deux à quatre semaines pour le retrait, la livraison et l'installation du mobilier. Toutefois, il est possible que le Canada doive modifier les délais accordés; les dates définitives seront confirmées ultérieurement.

Ordre des travaux : L'installation des panneaux, des surfaces de travail, des poteaux et de tous les éléments de mobilier dans les espaces ouverts aura lieu selon le calendrier suivant :

Calendrier de retrait, de livraison et d'installation
Conformément à l'annexe A, section B.2.1, l'entrepreneur inspectera les panneaux, les surfaces de travail, les garnitures, la connectique, les éléments électriques et autres de l'installation d'entreposage d'Industrie Canada avant de retirer les éléments de mobilier existants à remettre en état (annexe D ci-dessous) au 1275, Avenue Leeds, plateforme n° 7, Ottawa (Ontario), et de les livrer aux installations de l'entrepreneur jusqu'à leur modification. Il s'agira notamment de l'ensemble des panneaux, des surfaces de travail, des poteaux et des autres éléments pertinents.
L'entrepreneur modifiera le mobilier existant.
Services partagés Canada (SPC) posera les câbles des boîtes de regroupement dans le vide technique.
L'entrepreneur fournira les nouveaux éléments de mobilier indiqués dans le tableau 2.
L'entrepreneur livrera les éléments de mobilier neufs et remis à neuf au 1 ^{er} étage Ouest du 235, rue Queen.
Conformément à l'annexe A, section B.2.1, l'entrepreneur inspectera les panneaux, les surfaces de travail, les garnitures, la connectique, les éléments électriques et autres de l'installation d'entreposage d'Industrie Canada avant de retirer les éléments de mobilier existants qui seront réutilisés en l'état (annexe C ci-dessous) au 1275, Avenue Leeds, plateforme n° 7, Ottawa (Ontario).
Conformément à l'annexe A, section B.2.1, l'entrepreneur retirera de l'installation d'entreposage d'Industrie Canada au 1275, Avenue Leeds, plateforme n° 7, Ottawa (Ontario) les panneaux, les surfaces de travail, les garnitures, la connectique, les éléments électriques et autres qui seront réutilisés en l'état (annexe C ci-dessous) et livrera lesdits éléments au 1 ^{er} étage Ouest du 235, rue Queen afin de les y installer. Il s'agira notamment de l'ensemble des panneaux, des surfaces de travail, des poteaux et des autres éléments pertinents.
L'entrepreneur installera les nouveaux éléments de mobilier, les éléments réutilisés en l'état ainsi que les éléments remis à neuf au 1 ^{er} étage Ouest du 235, rue Queen.
Une fois l'installation des éléments de mobilier terminée, SPC fournira les services d'un électricien qui raccordera le haut de la colonnette d'alimentation et la boîte Nocom installée dans le vide technique et s'assurera que les postes de travail fonctionnent correctement.

N° de l'invitation - Sollicitation No. XXXXX-XXXXXX/X
 N° de la modif - Amd. No. XXXXX
 N° de réf. du client - Client Ref. No. XXXXX-XXXXXX
 File No. - N° du dossier XXXXX-XXXXXX
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS XXXXX

Annexe C
Base de paiement et barème de prix

L'entrepreneur sera payé selon les modalités suivantes : Les prix sont tout compris, les taxes applicables sont en sus.

- Le soumissionnaire doit remplir et transmettre le Tableau 1 pour le retrait, la remise à neuf, la fourniture d'éléments neufs, la livraison et l'installation de tous les éléments de mobilier détaillés aux annexes C, D et E, conformément à l'annexe A – Énoncé des travaux.**

Tableau 1		
Élément	Description des travaux	Prix de lot ferme
A	Enlèvement des éléments indiqués à l'annexe E au 1275, avenue Leeds, pour livraison et installation au 1 ^{er} étage Ouest du 235, rue Queen	\$
B	Retrait des éléments de mobilier existants du 1275, avenue Leeds, plateforme 7 pour remise à neuf dans les installations du soumissionnaire.	\$
C	Remise à neuf des éléments de mobilier existants	\$
D	Nouveaux éléments de mobilier indiqués dans le Tableau 2	\$
E	Livraison des nouveaux éléments de mobilier et des éléments remis à neuf au 1 ^{er} étage Ouest du 235, rue Queen	\$
F	Installation des nouveaux éléments de mobilier et des éléments remis à neuf au 1 ^{er} étage Ouest du 235, rue Queen	\$
G	Conversion du système d'alimentation au plafond au système de câblage modulaire NoCom par NoCom exclusivement (le soumissionnaire doit inclure les honoraires de NoCom dans sa soumission).	\$
Prix total évalué		
		\$
Taxes applicables		
		\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXXXXX
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXXX-XXXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

REMARQUE : En cas de divergence entre le Tableau 1 et le Tableau 2, le Tableau 1 prévaudra

Tableau 2				
Prix unitaire des nouveaux éléments de mobilier				
Numéro de modèle	Série	Description/Dimensions	Quantité	Prix unitaire ferme
AD18	T/O/S	Porte d'accès, larg. 18 po	172	\$
AD24	T/O/S	Porte d'accès, larg. 24 po	102	\$
AD36	T/O/S	Porte d'accès, larg. 36 po	235	\$
AD42	T/O/S	Porte d'accès, larg. 42 po	292	\$
AD48	T/O/S	Porte d'accès, larg. 48 po	14	\$
AD54	T/O/S	Porte d'accès, larg. 54 po	69	\$
AD60	T/O/S	Porte d'accès, larg. 60 po	36	\$
CC4218D	T/O/S	Garniture d'angle – trois panneaux à 180°, haut. 42 po	39	\$
CC4218E	T/O/S	Garniture d'angle – trois panneaux à 180°, haut. 42 po	1	\$
CC4290B	T/O/S	Garniture d'angle – deux panneaux à 90°, haut. 42 po	13	\$
CC4290C	T/O/S	Garniture d'angle – deux panneaux à 90°, haut. 42 po	13	\$
CC5118A	T/O/S	Garniture d'angle – trois panneaux à 180°, haut. 51 po	45	\$
CC514A	T/O/S	Garniture d'angle – quatre panneaux à 90°, haut. 51 po	40	\$
CC5190A	T/O/S	Garniture d'angle – deux panneaux à 90°, haut. 51 po	15	\$
CI0990A	T/O/S	Garniture d'angle intermédiaire – deux panneaux à 90°, 9 po	1	\$
COMP	T/O/S	Posi-Lock (Long)	1607	\$
COMP	T/O/S	Plaque de prise pour ensemble d'alimentation par la base	656	\$
COMPESMOND	T/O/S	Pièces de montage pour serre-câbles	42	\$
COMPANEL	T/O/S	Joint entre panneaux, haut. 42 po	105	\$
COMPANEL	T/O/S	Joint entre panneaux, haut. 51 po	930	\$
ED333-S	T/O/S	Prise triplex, 3 circuits, câble 7 m	115	\$
EG7M48	Transit	Câble de traversée hors module, larg. 48 po, câble 7 m	3	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXX-XXXXXXX/X
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
XXXXX
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXXX
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

EPB7M135*	T/O/S	Câble de colonnette (avec boîte de jonction), câble 7 m	22	\$
EPE72	T/O/S	Colonnette d'alimentation (non câblée), 72 po	64	\$
HCES51	T/O/S	Raccord/entretoise à 90° pour extrémité de cloison, haut. 51 po	1	\$
HPF	T/O/S	Pied de stabilisation pour panneau mince	1	\$
HPS5160	T/O/S	Panneau mince standard, haut. 51 po x larg. 60 po	1	\$
PAA0618	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 6 po x larg. 18 po	8	\$
PAA0624	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 6 po x larg. 24 po	19	\$
PAA0630	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 6 po x larg. 30 po	32	\$
PAA0642	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 6 po x larg. 42 po	32	\$
PAA0648	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 6 po x larg. 48 po	17	\$
PAA0654	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 6 po x larg. 54 po	8	\$
PAA1518	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 15 po x larg. 18 po	38	\$
PAA1554	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 15 po x larg. 54 po	40	\$
PAA1560	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 15 po x larg. 60 po	27	\$
PAA2618	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 26 po x larg. 18 po	146	\$
PAA2623	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 26 po x larg. 24 po	28	\$
PAA2636	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 26 po x larg. 36 po	264	\$
PAA2642	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 26 po x larg. 42 po	225	\$
PAA2654	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 26 po x larg. 54 po	90	\$
PAA2660	T/O/S	Élément insonorisant, haut. 26 po x larg. 60 po	36	\$
PAE0618	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 6 po x larg. 18 po	8	\$
PAE6024	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 6 po x larg. 24 po	19	\$
PAE0630	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 6 po x larg. 30 po	32	\$
PAE0642	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 6 po x larg. 42 po	32	\$
PAE0648	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 6 po x larg. 48 po	17	\$
PAE0654	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 6 po x larg. 54 po	8	\$
PAE1542	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 15 po x larg. 42 po	249	\$
PAE1560	T/O/S	Élément pour range-tout, haut. 15 po x larg. 60 po	9	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXX/X
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PET42	T/O/S	Garniture d'extrémité, haut. 42 po	8	\$
PET51	T/O/S	Garniture d'extrémité, haut. 51 po	243	\$
PHF2618	T/O/S	Élément ajouré, haut. 26 po x larg. 18 po	16	\$
PHF2624	T/O/S	Élément ajouré, haut. 26 po x larg. 24 po	38	\$
PHF2630	T/O/S	Élément ajouré, haut. 26 po x larg. 30 po	64	\$
PHF2642	T/O/S	Élément ajouré, haut. 26 po x larg. 42 po	64	\$
PHF2648	T/O/S	Élément ajouré, haut. 26 po x larg. 48 po	34	\$
PHF2654	T/O/S	Élément ajouré, haut. 26 po x larg. 54 po	16	\$
PIT09	T/O/S	Garniture intermédiaire, haut. 9 po	65	\$
TR18	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 18 po	164	\$
TR24	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 24 po	51	\$
TR30	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 30 po	137	\$
TR36	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 36 po	132	\$
TR42	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 42 po	306	\$
TR48	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 48 po	18	\$
TR54	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 54 po	74	\$
TR60	T/O/S	Garniture supérieure rectiligne, larg. 60 po	18	\$
VDM2100	T/O/S	Module voix-données, AMP Flexmode, Panduit Minicom Siemon, NT	194	\$
BP625	T/O/S	Plaque affleurante (1 paire)	92	\$
BSE29	T/O/S	Crochet latéral (1 paire)	182	\$
BU100	T/O/S	Ferrure de montage universelle (1 paire)	94	\$
CT12R	T/O/S	Console, prof. 12 po	8	\$
TLCL24	Transit	Pied en C autoportant, prof. 24 po	22	\$
WS2448	T/O/S	Surface de travail rectangulaire, prof. 24 po x larg. 48 po, Neutra Matrix	10	\$
WS2448	T/O/S	Surface de travail rectangulaire, prof. 24 po x larg. 48 po, Birch Parchment	68	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXXXX-XXXXXXXXXX/X
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXXXX-XXXXXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXXX
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Remarque : Les ensembles d'alimentation par le plafond T/O/S standard Teknion (EPB7M 135*) sont fournis. La conversion à NoCom n'est pas incluse.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXX/X
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXX-XXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe D
Biens à remettre à neuf

Article	Quantité	Numéro de modèle	Description	Dimensions/Modifications (de/vers)
1	156	AD18	Porte d'accès – tissu Mix	haut. 6 po x larg. 18 po, recouvrir en tissu Peru
2	270	AD30	Porte d'accès – tissu Mix	haut. 6 po x larg. 36 po, recouvrir en tissu Peru
3	29	AD36	Porte d'accès – tissu Mix	haut. 6 po x larg. 30 po, recouvrir en tissu Peru
4	320	AD42	Porte d'accès – tissu Mix	haut. 6 po x larg. 42 po, recouvrir en tissu Peru
5	22	AD48	Porte d'accès – tissu Mix	haut. 6 po x larg. 48 po, recouvrir en tissu Peru
6	79	AD54	Porte d'accès – tissu Mix	haut. 6 po x larg. 54 po, recouvrir en tissu Peru
7	235	PAA1518	Élément insonorisant – Panneau supérieur revêtu 15 tissu Mix	haut. 15 po x larg. 18 po, recouvrir en tissu Peru
8	64	PAA1524	Élément insonorisant – Panneau supérieur revêtu 15 tissu Mix	haut. 15 po x larg. 24 po, recouvrir en tissu Peru
9	210	PAA1530	Élément insonorisant – Panneau supérieur revêtu 15 tissu Mix	haut. 15 po x larg. 30 po, recouvrir en tissu Peru
10	256	PAA1536	Élément insonorisant – Panneau supérieur revêtu 15 tissu Mix	haut. 15 po x larg. 36 po, recouvrir en tissu Peru
11	2	PAA1548	Élément insonorisant – Panneau supérieur revêtu 15 tissu Mix	haut. 15 po x larg. 48 po, recouvrir en tissu Peru
12	62	PAA1554	Élément insonorisant – Panneau supérieur revêtu 15 tissu Mix	haut. 15 po x larg. 54 po, recouvrir en tissu Peru
13	166	PAA2618	Élément insonorisant – Panneau inférieur revêtu tissu Mix	haut. 26 po x larg. 18 po, recouvrir en tissu Peru
14	36	PAA2624	Élément insonorisant – Panneau inférieur revêtu tissu Mix	haut. 26 po x larg. 24 po, recouvrir en tissu Peru
15	210	PAA2630	Élément insonorisant – Panneau inférieur revêtu tissu Mix	haut. 26 po x larg. 30 po, recouvrir en tissu Peru
16	323	PAA2642	Élément insonorisant – Panneau inférieur revêtu tissu Mix	haut. 26 po x larg. 42 po, recouvrir en tissu Peru

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXXXXX
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXX-XXXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

17	2	PAA2648	Élément insonorisant – Panneau inférieur revêtu tissu Mix	haut. 26 po x larg. 48 po, recouvrir en tissu Peru
18	42	PAA2654	Élément insonorisant – Panneau inférieur revêtu tissu Mix	haut. 26 po x larg. 54 po, recouvrir en tissu Peru
19	3	PE4224	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 24 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po
20	3	PE4224	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 24 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
21	1	PE4230	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	larg. 30 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po
22	4	PE4230	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 30 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
23	4	PE4230	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir/erreur de tissu	larg. 30 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
24	4	PE4242	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 42 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
25	4	PE4248	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 48 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
26	8	PE4248	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	larg. 48 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
27	4	PE4254	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 54 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
28	1	PE4254	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	larg. 54 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
29	2	PE4254	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	larg. 54 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
30	1	PE4230	Châssis de panneau électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 42 po x larg. 30 po, peinture Ebony
31	1	PE4230	Châssis de panneau électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	haut. 42 po x larg. 30 po, peinture Ebony
32	1	PE4248	Châssis de panneau électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	haut. 42 po x larg. 48 po, peinture Ebony
33	1	PE4248	Châssis de panneau électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 42 po x larg. 48 po, peinture Ebony
34	62	PM5118	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 51 po x larg. 18 po, peinture Ebony

35	24	PM5118	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	haut. 51 po x larg. 18 po, peinture Ebony (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
36	26	PM5124	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 51 po x larg. 24 po, peinture Ebony
37	60	PM5130	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 51 po x larg. 30 po, peinture Ebony
38	19	PM5130	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	haut. 51 po x larg. 30 po, peinture Ebony (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
39	32	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 51 po x larg. 36 po, peinture Ebony
40	4	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	haut. 51 po x larg. 36 po, peinture Ebony (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po)
41	9	PM5154	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	haut. 51 po x larg. 54 po, peinture Ebony
42	3	PE4224	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	larg. 24 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po, peinture Ebony
43	1	PE4224	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	larg. 24 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po, peinture Ebony
44	20	PE4230	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada et tissu Yellow	larg. 30 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po), peinture Ebony
45	1	PE4230	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	larg. 30 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po (retirer le module complémentaire de 15 po de la haut. de 66 po), peinture Ebony
46	1	PE4248	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis Nevada sans tissu	larg. 48 po, réduire la haut. de 51 po à 42 po, peinture Ebony
47	5	WS2424	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po, réduire la larg. de 30 po à 24 po
48	1	WS2424	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po, réduire la larg. de 36 po à 24 po
49	19	WS2430	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po, réduire la larg. de 36 po à 30 po
50	42	WS2430	Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix	prof. 24 po, réduire la larg. de 42 po à 30 po
51	9	WS2436	Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix	prof. 24 po, réduire la larg. de 42 po à 36 po
52	36	WS2442	Surface de travail rectangulaire, Birch	prof. 24 po, réduire la larg. de 54 po à 42 po

N° de l'invitation - Sollicitation No. XXXXX-XXXXXX/X
 N° de la modif - Amd. No. XXXXX
 N° de réf. du client - Client Ref. No. XXXXX-XXXXXX
 File No. - N° du dossier XXXXX-XXXXXX
 Id de l'acheteur - Buyer ID XXXXX
 N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS XXXXX

53	7	WS2448		Parchment		
54	21	WS2448		Surface de travail rectangulaire, Birch		prof. 24 po, réduire la larg. de 54 po à 48 po
55	45	WS2448		Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix		prof. 24 po, réduire la larg. de 54 po à 48 po
56	5	WS2442		Surface de travail rectangulaire, Mushroom		prof. 24 po, réduire la larg. de 54 po à 48 po
57	12	WS2442		Surface de travail rectangulaire, Birch		prof. 24 po, réduire la larg. de 60 po à 42 po
58	1	WS2448		Surface de travail rectangulaire, Mushroom		prof. 24 po, réduire la larg. de 60 po à 42 po
59	4	WS2448		Surface de travail rectangulaire, Birch		prof. 24 po, réduire la larg. de 60 po à 48 po
				Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix		prof. 24 po, réduire la larg. de 72 po à 48 po

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXX-XXXXXX/X
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
XXXXX
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXX
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe E Produits à réutiliser en l'état

Quantité	Numéro de modèle	Description	Dimensions
2	AD30	Porte d'accès, larg. 30 po – tissu Peru	haut. 6 po x larg. 30 po
147	ED111-S	Prise triple, circuit 1, câble 7 m	S.O.
166	ED222-S	Prise triple, circuit 2, câble 7 m	S.O.
136	ED444-S	Prise triple, circuit 4, câble 7 m	S.O.
103	EF7M-S	Connecteur à quatre voies, câble 7 m	S.O.
42	EPB7M-NOCOM	Câble de colonnette – conversion à NoCom	long. 111 po/135 po
445	ES7M66-S	Câble de prise, 66 po, câble 7 m	long. 66 po
281	PAA1542	Élément insonorisant, haut. 15 po x larg. 42 po – Panneau supérieur 15 po revêtu de tissu Peru	haut. 15 po x larg. 42 po
39	PAE1518	Élément pour range-tout,	haut. 15 po x larg. 18 po
8	PAE1536	Élément pour range-tout,	haut. 15 po x larg. 36 po
18	PAE1542	Élément pour range-tout,	haut. 15 po x larg. 42 po
30	PAE1554	Élément pour range-tout,	haut. 15 po x larg. 54 po
5	PE4218	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 42 po x larg. 18 po
3	PE4218	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 42 po x larg. 18 po
5	PE4224	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 42 po x larg. 24 po
5	PE4224	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 42 po x larg. 24 po
7	PE4242	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 42 po x larg. 42 po
17	PE4242	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 42 po x larg. 42 po
1	PE4248	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 42 po x larg. 48 po
1	PE4248	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 42 po x larg. 48 po
1	PE4254	Châssis de panneau électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 42 po x larg. 54 po
1	PM5118	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 18 po
52	PM5118	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 18 po

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXX-XXXXXXX/X
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
XXXXX
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXX
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1	PM5118	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 18 po
16	PM5118	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 18 po
6	PM5124	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 24 po
3	PM5130	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 30 po
5	PM5130	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 30 po
6	PM5130	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 30 po
12	PM5130	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 30 po
44	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir, erreur de tissu	haut. 51 po x larg. 36 po
8	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 36 po
3	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 36 po
9	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 36 po
32	PM5136	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 36 po
274	PM5142	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 42 po
1	PM5148	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 48 po
16	PM5154	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir sans tissu	haut. 51 po x larg. 54 po
41	PM5154	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 54 po
12	PM5160	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 60 po

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 XXXXX-XXXXXX/X
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 XXXX-XXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
 XXXXX
 File No. - N° du dossier
 XXXXX-XXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
 XXXXX
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

2	PM5160	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir et tissu Portugal	haut. 51 po x larg. 60 po
4	PM5160	Châssis de panneau modulaire électrifiable, châssis noir, erreur de tissu	haut. 51 po x larg. 60 po
169	BC22	Console universelle	prof. 22 po
94	CL29L	Pied en C	haut. 29 po
110	CL29R	Pied en C	haut. 29 po
202	CM29	Pied en C hors module	haut. 29 po
91	DSBI6612	Caisson-classeur BBF, poignée pleine largeur	prof. 22 po x larg. 15 po
186	PAX100	Range-tout vertical, format ministre	haut. 9 po x larg. 15 po x prof. 1 po
372	PAX91	Classeur à papier, format ministre	haut. 9 po x larg. 3 po x prof. 12 po
372	PAX93	Bac à courrier, format ministre	haut. 2 po x larg. 16 po x prof. 9 po
372	PAX94	Plateau à crayons	haut. 1 po x larg. 10 po x prof. 3 po
372	PAX95	Boîte à reliures	haut. 9 po x larg. 4 po x prof. 8 po
36	PAX96	Range-CD	haut. 5 po x larg. 4 po x prof. 5 po
54	PAX97	Petit plateau à téléphone	haut. 3 po x larg. 9 po x prof. 11 po
15	WS2418	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 18 po
2	WS2424	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 24 po
75	WS2430	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 30 po
6	WS2436	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 36 po
23	WS2436	Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix	prof. 24 po x larg. 36 po
5	WS2436	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po x larg. 36 po
19	WS2442	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 42 po
42	WS2442	Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix	prof. 24 po x larg. 42 po
10	WS2442	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po x larg. 42 po
8	WS2448	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 48 po
25	WS2448	Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix	prof. 24 po x larg. 48 po
8	WS2454	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 54 po
2	WS2454	Surface de travail rectangulaire, Neutra Matrix	prof. 24 po x larg. 54 po
2	WS2454	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po x larg. 54 po
6	WS2460	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po x larg. 60 po

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXX-XXXXXXXXXX
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXXX-XXXXXXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
XXXXXX-XXXXXXXXXX
File No. - N° du dossier
XXXXXX-XXXXXXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXXX
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

6	WS2472	Surface de travail rectangulaire, Birch Parchment	prof. 24 po x larg. 72 po
20	WS2472	Surface de travail rectangulaire, Mushroom Parchment	prof. 24 po x larg. 72 po

N° de l'invitation - Sollicitation No.
XXXXXX-XXXXXX/X
N° de réf. du client - Client Ref. No.
XXXXX-XXXXXX

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
XXXXX-XXXX-XXXXXX

Id de l'acheteur - Buyer ID
XXXXX
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

Voir le document PDF ci-joint.

ANNEXE F
Plan d'étage